

2012/4806 - Lyon 6e - Autorisation donnée à la Société "Foncière d'Habitat et Humanisme" de déposer une demande de permis de construire sur une propriété de la Ville de Lyon située 40 rue Germain - N° EI 06161 - N° Inventaire 06161 A 000 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 10/09/2012, p. 2140)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit d'une autorisation donnée à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme de déposer un permis de construire sur une propriété de la Ville de Lyon située 40 rue Germain et la réhabilitation de cette maison, par Habitat et Humanisme, va nous permettre d'y construire des logements sociaux.

Avis favorable de la Commission.

Mme BRICHET Geneviève : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, réjouissons-nous que la destination de cette maison emblématique de la rue Germain à Bellecombe, trouve enfin une solution, attendue par tous !

Cette petite maison de 120 m² au total, sur trois étages, propriété de la Ville de Lyon, qui jouxte un joli square, attendait sagement de redevenir utile ! D'abord bureau de poste abandonné, un moment squattée en 2008, puis murée, elle attendait... Habitat et Humanisme semblait être l'organisme le plus approprié pour la faire revivre. Les négociations entre la Ville de Lyon et la Foncière Habitat et Humanisme ont mis trois ans à aboutir, mais il est vrai que les travaux de réhabilitation dépassent les 300.000 euros et qu'il n'était pas simple de trouver le montage adéquat. C'est à présent chose faite !

La Ville de Lyon met donc à disposition d'Habitat et Humanisme cette petite maison pour réhabilitation selon un bail de 40 ans au bout duquel elle pourra en reprendre la gestion. Deux logements en PLAI sont prévus, afin d'abriter deux familles dans la difficulté, sous la responsabilité d'Habitat et Humanisme.

Comme à son habitude, cette association a prévu un accompagnement qui permettra à ces familles de trouver leur place en harmonie dans le quartier. Le permis de construire, objet de la présente délibération, permettra que les travaux puissent commencer le plus rapidement possible.

Il s'agit là d'un exemple pertinent de la politique immobilière de la Ville de Lyon qui sait, quand il faut, mettre un élément de son patrimoine à disposition d'organismes professionnels, tournés vers le bien commun, tout en en restant propriétaire. Un échange gagnant-gagnant donc.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)